



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

PUBLICATION RESULTATS DE L'APPEL A CANDIDATURES 2023

Création de 154 places de Résidences Autonomie sur le Département des Pyrénées Orientales

La loi ASV a substitué les Résidences Autonomie aux Foyers Logements, soumises désormais à autorisation et relevant concomitamment du Code de l'Action Sociale et des Familles, et du Code de la Construction et de l'Habitat.

La Résidence Autonomie constituant une réponse sociale accessible financièrement au plus grand nombre, intermédiaire et adaptée entre le domicile classique et l'EHPAD, et s'inscrivant dans un contexte de transition démographique lié au vieillissement, le Département des Pyrénées Orientales a décidé le lancement d'un deuxième appel à candidatures destiné à la création de 154 places supplémentaires d'accueil en Résidence Autonomie, dont 30% seront habilitées à l'aide sociale.

Ces places, prioritairement fléchées sur des territoires qui en sont aujourd'hui dépourvus – avec une cible prioritaire sur les territoires de Perpignan, Salanque-Agly, Aspres-Ribéral, Conflent, Cerdagne/Capir –, doivent permettre d'éviter le déracinement et de favoriser la poursuite du lien social au travers du bien-vivre chez soi.

L'appel à candidature, lancé le 15 novembre 2023, conjointement avec la CARSAT Languedoc Roussillon, s'inscrit également dans le cadre du dispositif national IDRA – Initiative pour le Développement des Résidences Autonomie – porté par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), en lien avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

La date limite de réception des dossiers était fixée au 31 mars 2024.

Cinq dossiers ont été présentés et tous ont été reconnus comme admissibles et analysés.

A l'issue de l'instruction de ces cinq dossiers, menée conjointement entre la CARSAT et le Département, un dossier a été retenu.

Le résultat est présenté dans le tableau ci-après :

Porteur de projet	Lieu d'implantation	Avis
ASSOCIATION JOSEPH SAUVY	PERPIGNAN	RETENU

Cet avis sera publié sur le site du Département : <https://www.ledepartement66.fr>

Perpignan, le 25 septembre 2024

La Présidente du Département



Hermeline MALHERBE